



Téléphone : 06 71 48 60 88

Courriel : [sudeducation78@ouvaton.org](mailto:sudeducation78@ouvaton.org)

Notre site : <http://www.sudeducation78.org/>

Site fédéral : <http://www.sudeducation.org/>

**Pour un corps  
unique**

# Pour en arriver au corps unique

## Pourquoi ?

- Pour les enseignants de la maternelle à l'université qui font tous le même travail, il existe des corps différents (PE, certifiés, agrégés...) qui ne font que diviser les personnels au bénéfice de l'Etat employeur.
- Comment expliquer que dans un même établissement scolaire, un certifié, un agrégé et un MAGE qui partagent la même classe n'ait pas le même horaire d'enseignement, ni le même salaire, ni la même considération, ni les mêmes droits à mutation (bonification lycée pour les agrégés) ?

## Comment construire le corps unique ?

- SUD 78 demande l'instauration d'un salaire étudiant afin que tous, et surtout ceux d'origine modeste, puissent suivre des études et, pour partie d'entre eux, devenir enseignants.
- SUD 78 demande que le recrutement de nos futurs collègues se fasse par un concours national à niveau d'études égal tout en respectant les spécificités de chaque métier (en fonction de la matière, 1er/2<sup>nd</sup> degré, enseignement professionnel...).
- SUD 78 exige la titularisation dans ce corps unique de tous les précaires sans condition de concours, de nationalité... et l'arrêt des recrutements sous des statuts précaires.
- Les postes au concours doivent donc être suffisants pour permettre d'améliorer nos conditions de travail ainsi que celles des élèves : classes non surchargées, enseignants remplacés en cas d'absence...

## Quel serait ce corps unique ?

- SUD 78 revendique que tous les enseignants de la maternelle à l'université aient leur salaire aligné sur celui du corps des agrégés.
- SUD 78 revendique que l'horaire de travail soit lui aussi aligné sur celui du corps des agrégés dans lequel serait compris des temps hebdomadaires de réunions, de formation, de concertation... décidés par les personnels.
- SUD 78 revendique que la carrière de chaque personnel progresse de la même manière (changement d'échelon tous les trois ans, hors classe transformé en échelon supplémentaire automatique) de façon que l'avancement ne dépende plus de l'IPR ou du chef d'établissement. Ce qui permettrait d'avoir un avancement harmonisé et unique pour tous, donc plus compréhensible.

## Et pourquoi pas un corps unique de tous les travailleurs de l'éducation ?

Dans un principe de solidarité et d'égalité, SUD 78 est pour un seul corps de tous les personnels tout en reconnaissant la spécificité de chaque métier.